

SEANCE DU 10 FEVRIER 2011

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	15
- votants :	17

L'an deux mille onze, le dix février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Françoise PERON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2011.

Présents : Françoise PERON, Henri KEROUEDAN, Brigitte LE BRAS, Thérèse DOURMAP, Nicolas LE MOAL, Bernard KERDONCUFF, Philippe KERDRAON, Jacques MEVEL, François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL, Véronique FRAGNI, Yann CREISMEAS, Françoise DAUTREME, Danièle QUEMENEUR, Pierre CAMBON,

Absents : Monique SALAÛN-LE BAUT, Monique DRILLET
absents sans procuration : Marie Line MAHE, Rémi PRIGENT

Procurations :

Monique SALAÛN-LE BAUT pour Brigitte LE BRAS

Monique DRILLET pour Thérèse DOURMAP

Secrétaire de séance : Henri KEROUEDAN

Ordre du jour :

- ➔ Maison Madec : exonération des pénalités de retard
- ➔ Présentation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

- ➔ Affaires diverses – information.

Françoise PERON ouvre la séance. Le compte-rendu précédent, n'ayant pas été transmis aux Membres du Conseil, sera approuvé lors de la prochaine séance. Il est à noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, la forme du registre des délibérations évolue. Le collage sur les registres étant désormais interdit, le document sera relié annuellement.

Un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour :

-Finances : autorisation à engager des crédits en section d'investissement avant le vote du Budget 2011.

MARCHE POUR LES TRAVAUX « MAISON MADEC » : **DECISION D'EXONERER LES ENTREPRISES DES PENALITES DE RETARD**

Les travaux de réaménagement de la Maison MADEC sont achevés. Le magasin TY U ainsi que le logement situé à l'étage ont été livrés au mois de juin 2010, conformément à ce qui avait été convenu dès le lancement des travaux.

Le chantier s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les entreprises se sont montrées réactives.

Toutefois, le délai d'exécution du marché, fixé contractuellement à 11 mois à compter de juin 2009, n'a pu être respecté.

En effet, des modifications ont été demandées par le maître d'ouvrage, en cours de marché (revêtements de sols, groupes froid du magasin, aménagement des abords). En outre, 2 lots infructueux ont été attribués tardivement.

La réception des travaux a eu lieu le 11 juillet 2010, hors délais.

En cas de retard par rapport au délai d'exécution, le Code des Marchés Publics prévoit l'application de pénalités financières aux entreprises.

Cependant, le retard constaté dans la procédure n'est pas imputable aux entreprises attributaires des différents lots. Françoise PERON propose donc au Conseil de délibérer pour ne pas appliquer de pénalités auxdites entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour (4 absents sans procuration : Rémi PRIGENT, Marie-Line MAHE, Bernard KERDONCUFF et Véronique FRAGNI) :
décide que les entreprises attributaires des différents lots du marché « Maison Madec » sont exonérées des pénalités de retard liées au dépassement du délai d'exécution initialement prévu.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E.) : **APPROBATION DES ACTIONS PRECONISEES**

Henri KEROUEDAN, Adjoint aux travaux, rappelle les étapes qui ont conduit à l'élaboration du P.A.V.E.
La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 (loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) oblige les Communes à élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Dans cette optique, lors de la séance du 27 mai 2010, le Conseil a lancé l'étude correspondante.

Les modalités de concertation ont été fixées. Une consultation d'entreprises a été organisée. La consultante indépendante Tiphaine LE LONG a été retenue lors du Conseil du 1^{er} juillet 2010. Un groupe de travail incluant des personnes à mobilité réduite et divers usagers a été constitué et associé à l'étude.

L'étude est à présent finalisée. Elle reprend un état des lieux complet des conditions d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et de l'accès aux bâtiments recevant du public dans le Bourg. Site par site, les préconisations de mise en accessibilité sont exposées, avec une indication de priorisation (court terme, moyen terme, long terme).

Le débat s'engage. Danièle QUEMENEUR fait remarquer que le traitement de la rue de l'Eglise (classé en moyen terme) devrait plutôt relever du court terme. Henri KEROUEDAN répond qu'effectivement les délais de réalisation des actions de mise aux normes peuvent être réduits et propose que le suivi des actions soit fait d'une manière régulière au sein d'une Commission Municipale.

Il est décidé de traiter les questions prioritaires d'accessibilité au plus vite et de mener les actions préconisées à la lumière de l'étude d'urbanisme commandée au Cabinet A3 PAYSAGE, dans le cadre du projet d'aménagement global du Bourg.

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Marie-Line MAHE), approuve les préconisations du P.A.V.E.

FINANCES :

AUTORISATION D'ENGAGER DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011

Les Budgets Primitifs 2011 de la Commune ne seront votés que le 29 mars prochain. Dans l'intervalle, il est important que la Commune ne se trouve pas empêchée d'effectuer une dépense urgente en section d'investissement. Cela peut concerner par exemple une réparation ou le remplacement d'un matériel indispensable. Le Conseil doit se prononcer pour autoriser le Maire à engager des crédits en investissement avant le vote du Budget.

Après en avoir débattu, l'Assemblée décide, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Marie-Line MAHE), d'autoriser le Maire à engager des dépenses en investissement avant la date du vote du Budget 2011.

AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS

Calendrier :

- commission des Finances : 21 mars à 14h30
- Budget Primitif : 29 mars à 18h00.

La séance est levée à 19h40.

Le Maire

Françoise PERON

Le Secrétaire de Séance

Henri KEROUEDAN